



PROCÈS-VERBAL
du Comité du Syndicat Mixte à Vocation Touristique
“ Les Trois Frontières ”

- Séance du 10 mars 2009 -

L’an deux mil neuf, le dix mars, à dix neuf heures, les délégués des communes d’Amnéville-les-Thermes, d’Audun-le-Tiche, de Mondelange, d’Ottange, de Ranguieux, de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, de la Communauté de l’Arc Mosellan, de la Communauté de Communes des Trois Frontières et de la Communauté d’Agglomération “Portes de France-Thionville”, membres du Syndicat Mixte à Vocation Touristique “Les Trois Frontières”, se sont réunis à THIONVILLE, siège du Syndicat, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121 - 17.

Sous la présidence de **Me Henri FERRETTI, Président**, délégué de la Commune d’Amnéville-les-Thermes,

Ont assisté à cette réunion :

les membres du Bureau

François ALBANE	Délégué de la CC Arc Mosellan
Denis BAUR	Maire de Kanfen et délégué de la CC Cattenom et Environs
Jean-Marie MIZZON	Maire de Basse-Ham et délégué de la CA Portes de France-Thionville
Isabelle RAUCH	Déléguée de la CA Portes de France-Thionville
Gérard ROLLINGER	Maire d’Apach et délégué de la CC Trois Frontières
Laurent STEICHEN	Maire de Sierck-les-Bains et délégué de la CC Trois Frontières
Denis SCHITZ	Maire de Tressange et délégué de la CA Portes de France-Thionville

les délégués titulaires

Mireille KESSLER	Déléguée de la Commune d’Amnéville-les-Thermes
Michel KICHENBRAND	Délégué de la CC Trois Frontières
Dominique MELI	Délégué de la CA Portes de France-Thionville
André PIERRAT	Maire de Klang et délégué de la CC Arc Mosellan
Lucien PIOVANO	Maire et délégué de la Commune d’Audun-le-Tiche
Denis STOCHMEL	Délégué de la Commune d’Ottange
Jean URBANSKI	Délégué de la CA Portes de France-Thionville
Daniel VOGEL	Délégué de la CC Cattenom et Environs

les délégués suppléants

Gilles BERTONI	Délégué suppléant de la Commune d’Ottange
Mathilde KURTZ	Déléguée suppléante de la Commune d’Amnéville-les-Thermes
Jackie LAGRANGE	Délégué suppléant de la CA Portes de France-Thionville
Laurent MARCHESIN	Délégué suppléant de la Commune d’Audun-le-Tiche
Isabelle RENOIR	Déléguée suppléante de la CC Cattenom et Environs

Assistaient en outre :

Philippe SCHLEICH
Liliane FELLY
Joëlle POLEGATO

Directeur Général du Syndicat
Adjointe au Directeur Général du Syndicat
Adjoint Administratif du Syndicat

Étaient excusés :

Jean KLOP	Maire de Manom et délégué de la CA Portes de France-Thionville qui a donné procuration à M. Jackie LAGRANGE
Isabelle SONZOGNI	Déléguée de la Commune d'Audun-le-Tiche qui a donné procuration à M. Lucien PIOVANO
Maurice DESINDES	Délégué de la Commune de Ranguieux (Val de Fensch)
Gérard GUERDER	Maire de Rodemack et délégué de la CC Cattenom et Environs
Philippe GREINER	Maire et délégué de la Commune de Ranguieux (Val de Fensch)
Horst BRUXMEIER	Délégué de la Commune d'Amnéville-les-Thermes
Julien DARADA	Délégué de la Commune d'Ottange
Alain IMMER	Délégué de la CC Cattenom et Environs
Guy Henri KLEINER	Maire de Koenigsmacker et délégué de la CC Arc Mosellan
Edith MILESI-RAINERI	Déléguée de la Commune d'Audun-le-Tiche

Étaient absents :

Brigitte GARSI	Déléguée de la CC Cattenom et Environs
Jean-Claude DEDENON	Délégué de la Commune de Mondelange
André LAMARLE	Délégué de la Commune de Mondelange
Jean-Yves LE CORRE	Maire de Buding et délégué de la CC Arc Mosellan

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 21 ** DÉLÉGUÉS EXCUSÉS : 10 **** DÉLÉGUÉS ABSENTS : 4**

Ordre du Jour

- 1) Communications
- 2) Compte Administratif et Compte de Gestion 2008
- 3) Affectation du résultat 2008
- 4) Budget Primitif 2009
- 5) Affaire de Personnel : Mise à jour du tableau des effectifs -
Création d'un poste d'adjoint administratif 2^e classe
- 6) Demande de subvention au Conseil Général de la Moselle :
Subvention annuelle de fonctionnement
- 7) Rapport d'activité 2008
- 8) Beau Vélo de RAVel 2009 - Etape d'Amnéville Les Thermes.
Convention de partenariat S.M.V.T. - S.I.V.T. du Pays Messin
- 9) Aménagement de la Véloroute voie verte « Charles Le Téméraire » reliant Thionville à la
passerelle d'Uckange -
Passation d'une convention de partenariat
- 10) Demandes de subventions syndicales :
 - a) Office de Tourisme de Thionville pour sa participation au Salon
"Vert Bleu Soleil" à Liège
 - b) Commune d'Amnéville Les Thermes - Festival des littératures, musiques et arts européens
- F.L.A.M.E.
 - c) Madame Chary de Havange pour la réédition d'un dépliant
touristique sur les chambres d'hôtes du Domaine de Gondrange
- 11) Demandes de subventions départementales :
 - a) Sarl Le Pin Sylvestre pour la création d'un chalet de tourisme comprenant 11 meublés à
Amnéville Les Thermes

b) Monsieur HUBERT-KOUN pour la création d'un gîte rural à Waldwisse

Me Henri FERRETTI, Président, ouvre la séance à 19h00 et

- présente les excuses des délégués empêchés d'assister à la présente séance,
- **constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut par conséquent délibérer valablement,**
- passe à l'ordre du jour.

1) Communications

Adoption du procès-verbal des délibérations du Comité Syndical :

- **Séance du 28 novembre 2008,** dont un exemplaire a été envoyé à tous les délégués par courrier 18 décembre 2008,
- **Séance du 10 février 2009,** transmis à tous les délégués par courrier 24 février 2009 et qui n'ont fait l'objet à ce jour d'aucune observation des délégués.

2) Compte Administratif et Compte de Gestion 2008

A - COMPTE ADMINISTRATIF

Comme chaque année, le Compte Administratif est l'occasion de faire le bilan comptable de l'exercice en présentant au Comité une "Photographie" de la gestion financière de l'ordonnateur sur une année considérée.

Un exemplaire du Compte Administratif 2008 a été adressé à l'ensemble des membres du Syndicat. L'exécution du budget fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement

RECETTES DE L'EXERCICE	4 631,14 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	11 850,51 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-7 219,37 €
RESULTAT ANTERIEUR	142 936,99 €
RESULTAT CUMULE	135 717,62 €

Restes à réaliser

RECETTES	-
DEPENSES	14 830,62 €
SOLDE DES RESTES A REALISER	-14 830,62 €
SOLDE APRES REPORTS	120 887,00 €

Section de Fonctionnement

RECETTES DE L'EXERCICE	169 727,70 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	170 863,17 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 135,47 €

RESULTAT ANTERIEUR
RESULTAT CUMULE

80 818,33 €
79 682,86 €

B - COMPTE DE GESTION

S'il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur le Compte Administratif, il est également de sa compétence d'examiner le Compte de Gestion qui retrace les écritures du comptable, receveur du Syndicat. Ce document comporte, sous une forme différente, les mêmes inscriptions que celles du Compte Administratif, dont il atteste l'exactitude.

Le Bureau, lors de sa séance du 3 mars dernier, n'a formulé aucune observation au regard du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2008, tels qu'ils sont à présent soumis à l'adoption du Comité Syndical.

Aucune explication n'étant demandée au Président par le Comité, celui-ci désigne **M. François ALBANE** et doyen d'âge de l'assemblée, pour présider la séance.

Le Président quitte la séance.

M. ALBANE déclare que compte tenu de ce qui précède, le Comité Syndical voudra bien :

- pour ce qui concerne le Compte Administratif :

approuver la gestion du Président qui fait apparaître les résultats qui viennent d'être indiqués,

- pour ce qui concerne le Compte de Gestion :

déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur du Syndicat n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- pour ce qui concerne le Compte Administratif :

- approuve la gestion du Président qui fait apparaître les résultats indiqués ci-dessus ;

- pour ce qui concerne le Compte de Gestion :

- * statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2008
- * statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2007 pour ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- * statuant sur la comptabilité de valeurs inactives.
- déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Le Président réintègre la séance.

3) Affectation du résultat 2008

L'exercice 2008 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

résultat 2008	: - 1 135,47 €
excédent antérieur reporté	: 80 818,33 €
excédent cumulé	: 79 682,86 €

Section d'investissement	
résultat 2008	: - 7 219,37 €
excédent antérieur reporté	: 142 936,99 €
excédent cumulé	: 135 717,62 €

Les crédits d'investissement reportés sur 2009 font apparaître un déficit de 14 830,62 €, soit un excédent réel de financement de la section d'investissement de 120 887,00 €.

En conséquence, aucun besoin de financement de la section d'investissement n'étant constaté, il est proposé à l'Assemblée

- de reporter au BP 2009 l'intégralité de l'excédent de la section de fonctionnement, soit **79 682.86€**;
- de reporter au BP 2009 l'excédent de la section d'investissement, soit **135 717.62 €**.

Le Bureau, réuni le 3 mars 2009, s'est rallié aux propositions d'affectation du résultat de l'exercice 2008.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide de reporter au BP 2009 l'intégralité de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 79 682.86 € ;**
- **décide de reporter au BP 2009 l'excédent de la section d'investissement, soit 135 717.62 €.**

4) Budget Primitif 2009

Le Budget Primitif 2009 s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 381 470,48€ dont :

- 242 232,86€ en section de fonctionnement,
- 139 237,62€ (reports compris) en section d'investissement.

Le Budget Primitif 2009 traduit, bien entendu, toutes les orientations budgétaires définies lors de la dernière réunion du Comité syndical. Le Compte Administratif 2008 étant adopté avant le BP 2009, ce dernier reprend les restes à réaliser et les différents excédents constatés, en conformité avec la décision d'affectation du résultat.

Une analyse succincte des dépenses et recettes de fonctionnement fait apparaître les éléments suivants :

- Les charges à caractère général (Chapitre 011) ont été évaluées au plus juste et on constate une diminution des propositions budgétaires 2009 par rapport à celles de 2008 (-17,9%). Cette tendance, liée à l'évolution générale du budget et à la volonté de ne pas augmenter la cotisation des communes et EPCI membres, confirme la nécessité de rationaliser toujours plus intensément les charges générales. Elle sera toujours d'actualité sur les exercices ultérieurs.
- Les charges de personnel (chapitre 012) passent, quant à elles, de 69 770€ à 78 060€. Cette progression est principalement due au principe de précaution qu'il nous appartient d'appliquer dans le cadre du recrutement d'un agent de développement en remplacement de Pierre Logette. En effet, il est possible que cette procédure aboutisse à l'embauche d'un personnel de catégorie A de la Fonction Publique Territoriale alors que l'ancien agent était rémunéré sur un poste de catégorie B.
- Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) évoluent de 9 900€, en passant de 62 200€ à 72 100€.

- Les autres dépenses réelles et d'ordre n'appellent aucune remarque particulière.
- Les recettes liées à la contribution des communes et EPCI restent inchangées compte tenu de la stagnation du montant de la cotisation et de la non connaissance actuelle de tous les résultats du dernier recensement.
- La subvention du Conseil Général de la Moselle a été stabilisée à son niveau 2008, eu égard à la garantie apportée par le Président Leroy de maintenir la subvention de fonctionnement du département jusqu'à la fin de son mandat actuel.

En ce qui concerne la section d'investissement, celle-ci intègre les paramètres suivants :

- inscription d'un crédit de 13 000€ pour la refonte complète du site Internet du SMVT,
- prévision de 4 000 € pour l'octroi de subventions d'équipement,
- prévision de 10 000€ pour la mise à niveau annuelle de la signalisation sur les pistes cyclables,
- inscription d'un crédit prévisionnel de 92 000€ environ qui servira à financer notamment la quote-part résiduelle du projet d'extension de la piste Charles le Téméraire au sud de Thionville, dont la Maîtrise d'Ouvrage a été déléguée à la C.A. Portes de France-Thionville.
- Ces dépenses d'investissement sont financées exclusivement par le F.C.T.V.A., les amortissements des immobilisations et l'excédent reporté.

Compte tenu de ces éléments, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2009 tel que présenté au présent rapport et à décider que :

- la cotisation syndicale est maintenue à 0,97€ par habitant en 2009, étant entendu que la population à prendre en compte est celle qui ressort du dernier recensement connu,
- les sections de fonctionnement et d'investissement sont adoptées au niveau du chapitre.

Le Bureau, réuni le 3 mars 2009, a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- adopte le Budget Primitif 2009
- décide que la cotisation syndicale soit maintenue à 0,97 € par habitant pour 2009,
- décide que les sections de fonctionnement et d'investissement soient adoptées au niveau du chapitre.

5) **Affaire de Personnel :**
Mise à jour du tableau des effectifs -
Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe.

Dans l'éventualité du recrutement d'un Agent de Développement Touristique du Syndicat Mixte à Vocation Touristique "Les Trois Frontières", poste actuellement vacant, il est proposé à l'assemblée de créer, à compter du 01.04.2009, un emploi permanent et à temps complet d'adjoint administratif 2ème classe.

En conséquence, à compter du 1er avril 2009, le tableau des effectifs s'établit comme suit :

<i>Emplois permanents</i>	<i>Situation actuelle</i>	<i>Situation à compter du 1er avril 2009</i>
Adjoint Administratif 1ère Classe	1	1
Adjoint Administratif 2ème Classe	0	1
Agent de Développement Contractuel - Rédacteur 6ème échelon	1	1
Attaché Territorial	1	1
<i>Emplois non Permanents</i>	<i>Situation actuelle</i>	<i>Situation à compter du 1er avril 2009</i>
Directeur Général non titulaire à temps non complet (8h30/semaine)	1	1
Directeur Général Adjoint non titulaire à temps non complet	0	0
Conseiller Technique non titulaire à temps non complet (4h30/semaine)	1	1

Le Bureau, réuni le 3 mars 2009, a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- décide, avec effet au 01.04.2009, la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

6) **Demande de subvention au Conseil Général de la Moselle**
Subvention annuelle de fonctionnement.

Les missions du Syndicat Mixte à Vocation Touristique « Les Trois Frontières » le positionnent comme le relais territorial du Conseil Général de la Moselle. Ce dernier, par courrier en date du 10 février dernier a confirmé sa volonté de continuer à verser une subvention de fonctionnement aux pays d'accueil touristiques et adressera à cet effet un dossier de demande de subvention.

Dans le courrier précité sont également précisées les modalités de la refonte des aides attribuées au collectivités, telle que votée par l'Assemblée Départementale lors de sa 2ème réunion trimestrielle de 2008. En effet, l'ensemble des dossiers « environnement » et « aménagement » portés par les collectivités est désormais centralisé par la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, alors que les dossiers « patrimoine » relèvent exclusivement de la Division des Affaires

Culturelles au sein de la Direction de la Culture, du Tourisme et des Sports.

Le Service des Interventions Touristiques, quant à lui, continue à instruire en direct les demandes de subvention en matière d'aménagement touristique émanant des personnes privées pour lesquelles l'avis du S.M.V.T. sera sollicité, ainsi que les aides en faveur de la promotion touristique. En revanche, il ne gère plus de dossiers relatifs au patrimoine qui relèvent de la Division des Affaires Culturelles.

Enfin, l'enveloppe de restauration de petit patrimoine est amenée à disparaître et relèvera des contrats « patrimoine ».

Avis favorable du Bureau lors de sa réunion du 3 mars dernier.

Le Comité Syndical est à son tour invité à autoriser Monsieur le Président du S.M.V.T. à solliciter la subvention annuelle de fonctionnement du Département de la Moselle.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter la subvention annuelle de fonctionnement du Département de la Moselle.

7) **Rapport d'activité 2008**

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit (art. 40- art L 5211-39 du CGCT) que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale doit adresser chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'Établissement.

Pour 2008, ce rapport sera expédié aux communes adhérentes, à la Communauté de Communes de Cattenom, à la Communauté d'Agglomération "Portes de France - Thionville", à la Communauté de Communes des 3 Frontières, à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch afin que leurs Assemblées délibérantes respectives soient informées.

En effet, conformément au terme de l'article 40 de la loi susvisée, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par les Maires (ou les Présidents) au Conseil Municipal (ou Conseil de Communauté) en séance publique au cours de laquelle les délégués à l'organe délibérant de l'Établissement Intercommunal sont entendus.

Avis favorable du Bureau lors de sa réunion du 3 mars dernier.

Le Comité Syndical est à présent invité à prendre connaissance du présent rapport.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le rapport d'activité 2008.

8) **Beau Vélo de RAVel 2009 - Étape d'Amnéville Les Thermes. Convention de partenariat S.M.V.T. - S.I.V.T. du Pays Messin.**

Pour la troisième année consécutive, la R.T.B.F. et la radio VivaCité ont retenu la candidature du S.M.V.T. Les Trois Frontières à l'organisation d'une étape du Beau Vélo de RAVel 2009. Celle-ci aura lieu le 15 août prochain à Amnéville Les Thermes, avec l'appui logistique de la Ville d'Amnéville et en partenariat avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin.

Dans le cadre de cette manifestation, il est proposé :

- de passer une convention entre le S.M.V.T. « Les Trois Frontières » et le S.I.V.T. du Pays Messin, afin de déterminer les modalités d'intervention de ces deux structures, le S.M.V.T. restant porteur de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Bureau, lors de sa séance du 3 mars 2009, a émis un avis favorable à ce projet de convention avec le SIVT du Pays Messin.

Le Comité Syndical, à l'unanimité autorise le Président à :

- **passer une convention entre le S.M.V.T. « Les Trois Frontières » et le S.I.V.T. du Pays Messin, afin de déterminer les modalités d'intervention de ces deux structures, le S.M.V.T. restant porteur de l'opération ;**
- **signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.**

9) Aménagement de la Véloroute voie verte « Charles Le Téméraire » reliant Thionville à la passerelle d'Uckange - Passation d'une convention de partenariat.

Le S.M.V.T. « Les Trois Frontières » envisage la réalisation des études et des travaux relatifs à l'aménagement de la Véloroute voie verte « Charles le Téméraire » reliant Thionville à la Passerelle d'Uckange.

Compte tenu de l'expérience et de la compétence de la C.A. « Portes de France-Thionville » en matière d'aménagement de pistes cyclables, il apparaît opportun de déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Communauté d'Agglomération.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération se chargera :

- de la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les prestations seront réalisées ;
- de la gestion du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- de la passation et de l'exécution des marchés ;
- de la gestion financière et comptable de l'opération en phase études et travaux ;
- de la gestion administrative ;
- et d'une manière générale de tous actes afférant aux attributions mentionnées ci-dessus.

Le projet, dont le montant est estimé à 209 000 H.T., fera l'objet de demandes de subventions et la charge résiduelle fera l'objet d'une répartition entre le S.M.V.T. et la C.A.

Le S.M.V.T. reste le premier porteur du dossier et sera fortement impliqué dans le projet d'aménagement. Il est entendu que la réalisation de l'opération est subordonnée à l'obtention des subventions correspondantes.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de conclure une convention avec la C.A. « Portes de France-Thionville » fixant les modalités d'intervention de celle-ci dans le cadre de cette opération, et compte tenu des éléments ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces se rapportant au présent dossier.

Le Bureau, lors de sa séance du 3 mars 2009, a émis un avis favorable à ce projet de convention avec la C.A. « Portes de France-Thionville ».

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à :

- **conclure une convention avec la C.A. « Portes de France-Thionville » fixant les modalités d'intervention de celle-ci dans le cadre de cette opération, et compte tenu des éléments ci-dessus ;**

- **signer ladite convention ainsi que toutes pièces se rapportant au présent dossier.**

10) Demandes de subventions syndicales

a) Office de Tourisme de Thionville pour sa participation au Salon "Vert Bleu Soleil " à Liège

Par courrier en date du 23 janvier 2009, l'Office de Tourisme de Thionville nous a adressé une demande de subvention syndicale pour sa participation au Salon "Vert Bleu Soleil" à Liège, du 10 au 15 février 2009.

L'Office de Tourisme de Thionville a joint à sa demande un bilan financier prévisionnel. Les frais engagés pour sa participation à ce salon s'élèvent à environ 2 500,00 €. Il est proposé d'accorder à l'Office de Tourisme de Thionville une aide forfaitaire de 300,00 Euros.

Le Bureau, lors de sa séance du 3 mars 2009, a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention syndicale à l'Office de Tourisme de Thionville.

Le Comité Syndical est à son tour invité à se prononcer sur cette demande de subvention syndicale.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, accorde une subvention de 300,00€ à l'office de Tourisme de Thionville pour sa participation au Salon "Vert Bleu Soleil " à Liège.

b) Commune d'Amnéville Les Thermes - Festival des littératures, musiques et arts européens - F.L.A.M.E.

Par courrier en date du 26 janvier dernier, la Ville d'Amnéville-Les-Thermes sollicite une subvention pour l'organisation du Festival F.L.A.M.E.

Cette manifestation qui se déroulera du 13 au 15 novembre prochains à Amnéville-Les-Thermes comportera plusieurs animations articulées sur trois jours, dans des lieux différents et visant à promouvoir la culture européenne, à soutenir les particularités et les liens communs des cultures en Europe et à valoriser le développement des identités et des personnalités culturelles. Ce festival s'intègre dans une démarche de développement artistique et touristique locale et internationale.

Compte tenu de l'intérêt touristique de ce festival, il est proposé à l'Assemblée d'allouer une aide forfaitaire exceptionnelle de 300 € et d'accorder une subvention à hauteur de 20 % du coût hors taxe des travaux de conception et d'édition des documents touristiques se rapportant à la manifestation (dépense subventionnable plafonnée à 6 100 € H.T.), et ce conformément aux articles 2 et 8 du règlement d'attribution des subventions syndicales.

Le Bureau, lors de sa séance du 3 mars 2009, a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention syndicale à la Commune d'Amnéville Les Thermes.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, accorde à la Ville d'Amnéville Les Thermes :

- **une aide forfaitaire exceptionnelle de 300 € pour l'organisation du Festival des littératures, musiques et arts européens - F.L.A.M.E. ;**
- **une subvention à hauteur de 20 % du coût hors taxe des travaux de conception et d'édition des documents touristiques se rapportant à la manifestation (dépense subventionnable plafonnée à 6 100 € H.T.), et ce conformément aux articles 2 et 8 du règlement d'attribution des subventions syndicales.**

c) Madame CHARY de HAVANGE pour la réédition d'un document d'appel touristique sur le Domaine de Gondrange

Par courrier en date du 15 février 2009, Madame Chary de Havange, sollicite le Syndicat Mixte à Vocation Touristique "Les Trois Frontières" pour une aide financière à l'occasion de la réédition d'un dépliant touristique pour des chambres d'hôtes situées à Havange. Le coût H.T. des frais d'édition a été chiffré à 682,00 €.

Madame CHARY a réaménagé l'ancien bâtiment d'habitation d'un corps de ferme et y a fait installer 6 chambres d'hôtes. Le Comité Syndical avait émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention départementale lors de sa séance du 14 septembre 2004.

Conformément à l'article 2 du règlement d'attribution des subventions syndicales, il est proposé d'attribuer à Madame Chary une subvention syndicale de 20% du coût H.T. de cette réédition, soit 136,40 €. Le logo du Syndicat devra bien entendu figurer sur ce nouveau dépliant.

Le Bureau, lors de sa séance du 3 mars 2009, a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention syndicale à Mme Chary.

Le Comité est à présent invité à se prononcer sur cette demande de subvention.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention syndicale de 136,40 €, représentant 20% du coût H.T. d'impression, à Mme Chary de Havange, pour la réédition d'un dépliant touristique, sous réserve que le logo du SMVT "Les Trois Frontières" figure sur ce document.

11) Demandes de subventions départementales

a) Sarl Le Pin Sylvestre pour la création d'un chalet de tourisme comprenant 11 meublés à Amnéville Les Thermes

Par courrier en date du 6 janvier 2009, le Comité Départemental du Tourisme de la Moselle nous a transmis un dossier de demande de subvention émanant de la Sarl Le Pin Sylvestre d'Amnéville Les Thermes pour la création d'une résidence hôtelière comprenant 9 studios meublés et 2 appartements meublés.

Le montant H.T. des travaux est estimé à 1 097 792,00 € HT.

Le Comité Départemental du Tourisme de la Moselle sollicite l'avis du Syndicat Mixte à Vocation Touristique "Les Trois Frontières" pour cette demande de subvention départementale.

Avis favorable du Bureau lors de sa séance du 3 mars 2009.

Le comité syndical émet un avis favorable à cette demande de subvention départementale.

b) Monsieur HUBERT-KOUN pour la création d'un gîte rural à Waldwisse

Par courrier en date du 5 février 2009, le Comité Départemental du Tourisme de la Moselle nous a transmis un dossier de demande de subvention émanant de Monsieur Hubert Koun et concernant la création d'un gîte rural à Waldwisse.

Le montant H.T. des travaux est estimé à 18 760 ,00 € HT.

Le Comité Départemental du Tourisme de la Moselle sollicite l'avis du Syndicat Mixte à Vocation Touristique "Les Trois Frontières" pour cette demande de subvention départementale.

Avis favorable du Bureau lors de sa séance du 3 mars 2009.

Le comité syndical émet un avis favorable à cette demande de subvention départementale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Ferretti remercie les membres du Comité Syndical et lève la séance à 20h15.
